



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101615-20240305-D2404031-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 4 MARS 2024

Nombre de membres

en exercice : 35

Présents : 24

Représentés : 11

Excusé(s) : /

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, MM. LACAMBRE, PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MMES BOUGE, MICHON, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, POLICE, DEBBI, MME TERRINE ; MME CINOSI-GIRARD, M. RIBEIRO-CAPITAO, MMES LACARRIERE-FARGES, BERNIER, M. FOURNIER ; M. RODRIGUES, FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉS :

MME GY POUVOIR A MME MICHON

MME NAOUM-GHAZIEFF POUVOIR A MME LE PALUD

M. HAMONIC POUVOIR A MME LOYAU

M. SOUSA POUVOIR A M. LACAMBRE

MME YENKETRAMDOO POUVOIR A M. POLICE

M. RICCARDI POUVOIR A M. CRUSE

M. BOUKOUNA.....POUVOIR A M. SERRES

MME HADJIATPOUVOIR A MME RICCIARELLI

M. FERYN POUVOIR A M. DELIANCOURT

M. BOUCHE POUVOIR A MME LACARRIERE-FARGES

MME LEANZA POUVOIR A M. RIBEIRO-CAPITAO

EXCUSE(S) : /

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur **Samy DEBBI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

D240403-1

Election d'une nouvelle adjointe à la Maire.

OBJET : ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE A LA MAIRE.**RAPPORTEUR : RAFIKA REZGUI****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

Par délibération du Conseil Municipal n° D202705-3 du 27 mai 2020, l'assemblée délibérante a fixé à dix (10) le nombre d'adjoints à la Maire de Chilly-Mazarin.

Madame Isabelle GY, 2^{ème} adjointe au Maire chargée de l'éducation et de la petite enfance, a adressé au Préfet sa démission de ses fonctions d'adjointe. Cette démission est effective depuis le 14 février 2024, date de notification de l'acceptation par le représentant de l'Etat.

Ainsi, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe. Il est proposé de procéder à l'élection de Madame Marie-Hélène MICHON, actuellement Conseillère Municipale.

Il est également proposé qu'elle prenne, comme l'était Madame Isabelle GY, le rang de 2^{ème} adjointe.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-7 et L2122-8,

VU la délibération D202705-3 du 27 mai 2020, fixant à dix (10) le nombre d'adjoints, l'élection desdits adjoints le même jour,

VU la démission de Madame Isabelle GY, Adjointe en charge de l'éducation et de la petite enfance à effet de son acceptation par le Représentant de l'Etat du département de l'Essonne le 14 février 2024,

CONSIDERANT la nécessité de désigner une nouvelle Adjointe au titre de la gouvernance politique de la Municipalité,

CONSIDERANT la candidature de Madame Marie-Hélène MICHON, Conseillère Municipale,

DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le maintien à dix (10) du nombre des adjoints au Maire de Chilly-Mazarin.

ARTICLE 2 : DECIDE de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe en remplacement de Madame Isabelle GY et **DECIDE** qu'elle prendra comme cette dernière le rang de 2^{ème} adjointe.

ARTICLE 3 : ELIT à bulletins secrets Madame Marie-Hélène MICHON adjointe au Maire, qui est immédiatement installée dans ses fonctions.

Résultat du vote : 27 POUR – 8 ABSTENTIONS (*Bulletins blancs*).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Chilly-Mazarin, le 4 mars 2024



La Maire de Chilly-Mazarin,
Rafika REZGUI